

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DFA 14 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour l'exploitation du camping de Paris (16e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation de service public conclue le 17 décembre 2010 avec la société SARL Camping Indigo Paris pour la gestion du camping de Paris (16e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour la gestion du camping de Paris (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public conclue le 17 décembre 2010 avec la société SARL Camping Indigo Paris pour la gestion du camping de Paris (16e), dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO